



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019-2020

Les inscriptions scolaires pour toute première inscription à l'école ou pour une arrivée sur la commune, seront à effectuer en mairie de Ville-en-Sallaz:

DU LUNDI 04 FEVRIER AU 04 MARS 2019

Aux jours et horaires suivants:

- lundi de 10.00-12.00 et 14.00-19.00
- jeudi de 9.00-12.00
- vendredi de 9.00-12.00 et 14.00-17.00

Le père ou la mère de l'enfant à inscrire se présentant en mairie sera muni de:

- sa pièce d'identité
- son justificatif d'adresse récent de moins de 3 mois (tel que facture de consommation d'énergie)
- le livret de famille tenu à jour ou acte de naissance récent de l'enfant
- le carnet de santé de l'enfant tenu à jour et toute contre-indication médicale (allergies, ...)
- Dans le cas de parents vivant séparément: le jugement de divorce ou la convention judiciaire établissant l'attribution de la garde de l'enfant et l'autorité parentale
- Dans le cas d'un enfant ayant déjà été scolarisé: le certificat de radiation de la dernière école fréquentée.

Une fois l'inscription effectuée en mairie, un rendez-vous sera à fixer avec la direction de l'école pour validation de l'inscription par l'Education Nationale.

Le Maire,
Laurette CHENEVAL

